



Un certificat médical est-il obligatoire pour faire du pickleball ?

Vous êtes un enfant, un adolescent, un mineur(e) et souhaitez pratiquer le pickleball ou n'importe quelle activité sportive...

Vous devez compléter un questionnaire.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, vous devrez présenter un certificat médical sinon fournir simplement une attestation que vous pourrez télécharger en fin de parcours sur le site web ci-dessous.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

En pratique scannez le QR code et/ou suivez le lien <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/certificatMedical>



Le questionnaire de santé complet reste confidentiel et ne doit pas être transmis au club, seule l'attestation suffit

Merci de retourner l'attestation ou le certificat médical a assojustpickleball@gmail.com ou de remettre le document à un responsable de l'association. Vous pouvez également nous contacter pour toutes informations complémentaires. <https://www.justpickleball.fr/attestations-m%C3%A9dicales-obligatoires>

Attestation

dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹,

exerçant l'autorité parentale sur _____²,

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « *Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières* » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale

¹ Préciser les prénom et nom des personnes exerçant l'autorité parentale

² Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur